



Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, fait à Londres, Moscou et Washington, le 27 janvier 1967 - Adhésion de la République du Paraguay.

Il résulte d'une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'en date du 22 décembre 2016, la République du Paraguay a adhéré au traité désigné ci-dessus, qui est entré en vigueur à l'égard de cet État à la même date, soit le 22 décembre 2016, conformément à l'article 14, paragraphe 4, du traité.

